

N°RH/2026/97

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	22 septembre 2026	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	22 septembre 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 40 Votants : 46

Séance du lundi 28 septembre 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salle polyvalente, à Saint-Julien-du-Sault, sous la présidence de Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 40

Mesdames et Messieurs Philippe PETIT, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Luc GUILLEMETTE, Jean-Pierre BARRET, Solène PRADINC, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Eric APFFEL, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Kévin AUGÉ, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Nadège CIBRELUS, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Vincent HAMELIN, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEBOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Eric GALLOIS (suppléant de Guy CLUNET), Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Francis BOURSIN, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Philippe BURIER, Jean-François RAVSELJ, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ABSENTS ET EXCUSES : 10 (dont 6 avec pouvoir)

1. Laurent FEVREAU, absent sans pouvoir
2. Jérôme THOMAS, absent sans pouvoir
3. Julie CARRA, pouvoir à Philippe PETIT
4. Virginie THUILLIEZ, pouvoir à Solène PRADINC
5. Mickaël PAGNOUX, pouvoir à Linda GUEDJALI
6. Catherine JOCHMANS-MORAINE, pouvoir à Nicolas SORET
7. Virginie MARINELLI, pouvoir à Xavier MARQUIS
8. Eddy BEVRE, absent sans pouvoir
9. Didier MIGNON, pouvoir à Alain SATURNIN
10. Sophie GRUYER, absente sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté, la séance est ouverte

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Création d'un emploi de coordonnateur-trice budgétaire et comptable

RH/2026/97

**Conseil Communautaire du
28 septembre 2026****OBJET : Création d'un emploi de coordonnateur-trice budgétaire et comptable**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

CONFORMÉMENT à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou l'établissement.

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une mutation en interne, il est nécessaire de recruter un agent sur le poste de coordonnateur-trice budgétaire et comptable à temps complet ; L'emploi sera créé ;

CONSIDÉRANT que les missions principales sont :

- Gestion budgétaire et comptable
- Assurer l'exécution financière des marchés publics
- Assurer un rôle d'interface avec l'ensemble des services intercommunaux et municipaux
- Conseiller et accompagner les services
- Sécuriser les procédures comptables

Ce poste devra être pourvu par un fonctionnaire.

CONSIDÉRANT le tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT la proposition de créer l'emploi cité ci-dessus, à temps complet, sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux, à compter du 1^{er} octobre 2026 ;

VU l'avis du conseil des maires du 15 septembre 2026 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

-CRÉE pour les besoins de service, un poste de coordonnateur-trice budgétaire et comptable, à temps complet, sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux, à compter du 1^{er} octobre 2026,

-PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
La Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND